

Perte d'autonomie des seniors vivant à domicile : 60 000 Bretons concernés en 2021

Insee Flash Bretagne • n° 100 • Décembre 2023

Avec 60 000 personnes concernées en 2021, la Bretagne fait partie des régions où la perte d'autonomie des personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile est la moins répandue. En moyenne plus âgées, les femmes sont les plus concernées. Les seniors bretons sont moins affectés par des difficultés motrices (monter un étage ou saisir un crayon par exemple). En situation de perte d'autonomie, ils ont moins fréquemment recours à l'aide de leur entourage.

En Bretagne, la perte d'autonomie des seniors vivant à domicile est moins fréquente qu'au niveau national

Selon le dernier recensement de la population, la Bretagne compte 982 000 habitants de 60 ans ou plus en 2020, soit 29,1 % de la population régionale. Cette part est plus élevée qu'en France métropolitaine (26,5 %). D'après un scénario de projection de population qui prolonge les tendances démographiques récentes, le nombre de **seniors** augmenterait au cours des prochaines décennies pour atteindre environ 1,4 million en 2050 en Bretagne, soit 37,5 % de la population régionale.

En Bretagne, 95,1 % des personnes âgées de 60 ans ou plus vivent à domicile ; c'est une proportion proche de la moyenne métropolitaine (95,8 %). Parmi ces seniors, 6,2 % sont en **perte d'autonomie** d'après l'enquête Vie quotidienne et santé (VQS) menée en 2021 ▶ **source**, soit environ 60 000 personnes. Ce taux, plus faible que la moyenne métropolitaine (7,2 %), place la Bretagne parmi les régions les moins concernées par la perte d'autonomie des seniors. En particulier, les Côtes-d'Armor et le Morbihan ont une prévalence à la perte d'autonomie

significativement inférieure à la moyenne nationale [Dehon, Fleuret, 2023].

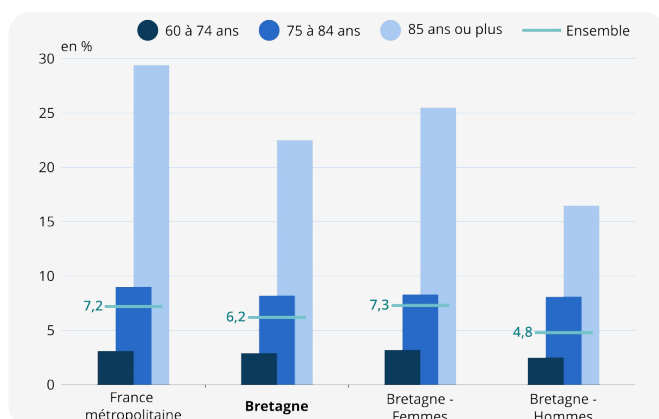
La pauvreté, l'état de santé des seniors, l'accessibilité aux soins ou encore l'offre de places en hébergement pour personnes âgées ▶ **encadré** peuvent expliquer les disparités territoriales en termes de perte d'autonomie à domicile. En Bretagne, le **taux de pauvreté** est plus faible qu'au niveau national (11,2 % contre 14,4 %). De plus, les seniors se déclarent plus souvent en meilleure santé que dans les autres régions métropolitaines (89,9 % contre 87,7 %). Enfin, les habitants ont en moyenne accès à légèrement plus de consultations de médecine générale en Bretagne qu'en France métropolitaine (respectivement 4,1 et 3,8 consultations par an et par habitant).

La perte d'autonomie augmente avec l'âge, plus encore pour les femmes

La perte d'autonomie augmente avec l'âge : elle touche 2,9 % de la population bretonne âgée de 60 à 74 ans, 8,2 % des personnes de 75 à 84 ans et 22,5 % des 85 ans ou plus ▶ **figure 1**. Elle est moins marquée en Bretagne qu'au niveau métropolitain, notamment pour les personnes de 85 ans ou plus où elle s'établit à 29,4 %.

Les femmes de 60 ans ou plus sont plus souvent en situation de perte d'autonomie que les hommes (respectivement 7,3 % contre 4,8 % en Bretagne) et les écarts sont encore plus intenses au-delà de 85 ans (25,5 % pour les femmes et 16,5 % pour les hommes). Vivant en moyenne plus longtemps, les femmes sont alors aussi plus fréquemment en perte d'autonomie. En effet, dans la région, les femmes de 60 ans ou plus sont en moyenne âgées de 1,6 an de plus que les hommes, leur espérance de vie étant plus longue : à 60 ans, une femme peut espérer vivre 27,5 ans et un

▶ 1. Part des seniors vivant à domicile en situation de perte d'autonomie

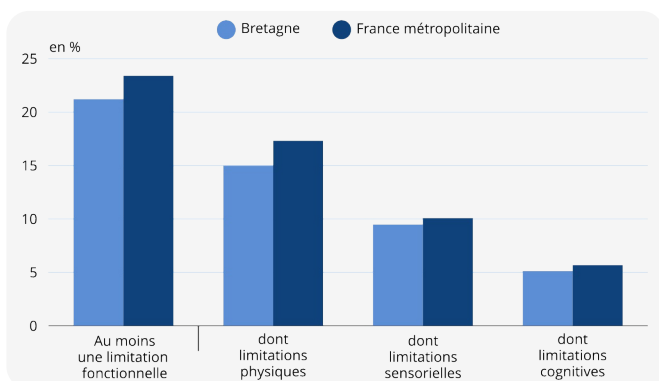


Champ : personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile.
Source : Drees, enquête Vie quotidienne et santé 2021.

▶ Encadré – Perte d'autonomie et capacité d'accueil en institution

En 2019, selon l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA), la Bretagne propose 124 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, soit 10 de plus qu'au niveau national. Au regard de cet indicateur, la région se situe en 3^e position, après les Pays de la Loire et la Normandie. La Bretagne compte au total 47 000 places dans l'ensemble des établissements de la région, un nombre stable par rapport à la précédente enquête de 2015.

► 2. Part des seniors vivant à domicile ayant une limitation fonctionnelle



Lecture : 21,2 % des Bretons de 60 ans ou plus vivant à domicile déclarent rencontrer une ou plusieurs limitations fonctionnelles.

Champ : personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile.

Source : Drees, enquête Vie quotidienne et santé 2021.

homme 23,0 ans. Les femmes de 60 ans ou plus vivent aussi plus souvent seules (57,1 % contre 24,7 % des hommes). L'écart est d'autant plus important que l'âge avance : à partir de 85 ans, la proportion de femmes vivant seules progresse plus fortement que pour les hommes (respectivement 72,8 % contre 33,2 %).

Moins de limitations physiques pour les seniors bretons

En Bretagne, 21,2 % des seniors vivant à domicile rencontrent au moins une limitation fonctionnelle. Il s'agit par exemple d'une difficulté pour entendre (trouble sensoriel), pour monter un étage (trouble physique) ou pour prendre des décisions adaptées (trouble cognitif). Cette proportion est inférieure de 2,2 points à celle observée en France métropolitaine ► **figure 2**.

► Source

L'enquête **Vie quotidienne et santé (VQS)** est conçue par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), qui est le service statistique ministériel dans les domaines de la santé et du social. Elle a pour objectif d'établir des statistiques sur les conditions de vie des personnes vivant à domicile, leurs difficultés à réaliser les activités de la vie quotidienne et les aides qu'elles reçoivent. Elle a été réalisée en 2021 auprès de 334 000 personnes vivant en France en domicile ordinaire.

► Définitions

Les **seniors** désignent dans cette étude les personnes âgées de 60 ans ou plus.

La **perte d'autonomie** est mesurée par le « score VQS », qui synthétise les diverses difficultés rencontrées par les personnes âgées, à partir des questions de l'enquête VQS portant sur leurs capacités fonctionnelles (« La personne a-t-elle des difficultés pour voir, même avec ses lunettes ou lentilles de contact si elle en porte ? »), leurs difficultés quotidiennes (« A-t-elle des difficultés pour sortir de son logement ? ») et leur état de santé général (« La personne a-t-elle une maladie ou un problème de santé qui soit chronique ou de caractère durable ? »). Un senior déclarant de fortes difficultés pour de nombreuses activités aura un score VQS élevé et sera considéré comme étant en situation de perte d'autonomie. Cette situation de perte d'autonomie est proche, sans en être complètement équivalente, de la dépendance au sens de la grille AGIR (autonomie gérontologique groupes iso-ressources), utilisée pour accorder l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Le **taux de pauvreté monétaire** correspond à la proportion d'individus en situation de pauvreté monétaire, c'est-à-dire dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian.

Insee Bretagne :
35, place du Colombier
CS 94439
35044 RENNES CEDEX

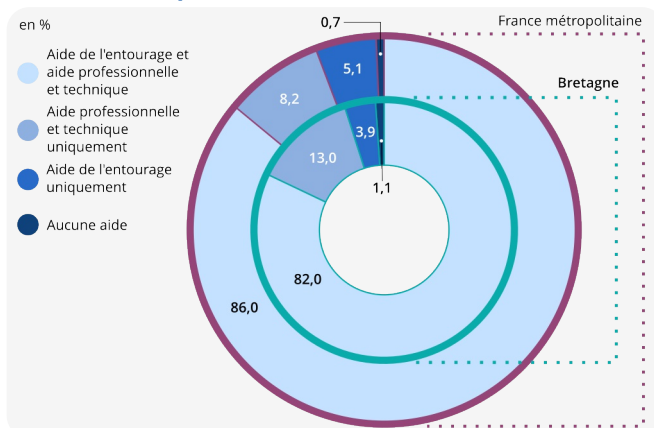
Directeur de la
publication :
Eric Lesage

Rédacteur en chef :
Marion Julien-Levantisidis

Bureau de presse :
02 99 29 34 90

Maquette :
Nathalie Noël

► 3. Répartition des différents types d'aides fournies aux seniors en perte d'autonomie



Lecture : En Bretagne, 82,0 % des seniors en perte d'autonomie bénéficient à la fois d'une aide de leur entourage et d'une aide professionnelle et technique, contre 86,0 % au niveau national.

Champ : personnes de 60 ans ou plus en perte d'autonomie et vivant à domicile.

Source : Drees, enquête Vie quotidienne et santé 2021.

Comme dans les autres régions, ce sont les limitations physiques qui prédominent en Bretagne. Celles-ci touchent néanmoins une proportion moindre de seniors qu'au niveau métropolitain (15,0 % contre 17,3 %), expliquant à elles seules la plus faible prévalence de l'ensemble des limitations fonctionnelles en Bretagne. Les seniors bretons sont en effet affectés dans les mêmes proportions qu'en France métropolitaine par des limitations sensorielles ou cognitives.

Une aide de l'entourage un peu moins courante en Bretagne

En situation de perte d'autonomie, les seniors vivant à domicile ont quasiment tous recours à une aide. 82,0 % d'entre eux combinent les aides apportées par l'entourage et les aides professionnelles et techniques ► **figure 3**. Ces dernières recouvrent les aides apportées par les infirmiers, les aides ménagères, les aides techniques à la mobilité (canne, déambulateur) ou encore les aménagements du logement.

Les seniors bretons en perte d'autonomie bénéficient dans 85,9 % des cas de l'aide de leurs proches, associée ou non à un appui professionnel et technique. C'est moins souvent qu'au niveau national (91,1 %). En particulier, les hommes en perte d'autonomie sont moins aidés par leur entourage en Bretagne (83,7 % contre 91,7 % en France métropolitaine), notamment les plus âgés : 79,0 % des hommes de 85 ans ou plus en perte d'autonomie sont aidés par leurs proches, soit 14,1 points de moins qu'au niveau métropolitain. ●

Gabrielle Gallic, Catherine Quesson (Insee)

► Pour en savoir plus

- **Dehon M., Fleuret A. (Insee), « Davantage de personnes âgées en perte d'autonomie à domicile dans les départements les plus pauvres », Insee Focus n° 314, décembre 2023.**
- **Carrère A., Roy D., Toulemon L. (Institut des politiques publiques), « Vieillir à domicile : disparités territoriales, enjeux et perspectives », Rapport n° 41, mars 2023.**
- **Carrère A. (Institut des politiques publiques), Monirijavid S. (Drees), « Accessibilité géographique à l'offre médico-sociale et sanitaire pour les personnes âgées : une approche territoriale », Études et Résultats n° 1279, septembre 2023.**
- **Blavet T. (Drees), « 9,3 millions de personnes déclarent apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie en 2021 », Études et Résultats n° 1255, février 2023.**

ISSN 2427-9013

© Insee 2023
www.insee.fr

Twitter @InseeBretagne

